

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/III-08

**ABBAYE DE BELLEPERCHE**

—  
Un programme pluriannuel de travaux relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers, estimé à **2 015 500 € TTC**, a été adopté par l'assemblée départementale lors de la DM1 2008 pour un déroulement en 4 phases de 2009 à 2012 :

1°) **2009 - Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit **900 000 € TTC** ;

2°) **2010 - Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit **245 000 € TTC** ;

3°) **2011 - Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 € H.T soit **505 500 € TTC** ;

4°) **2012 - Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit **365 000 € TTC**.

A l'occasion de la session fiscale du 30 mars 2009, je vous ai proposé de lancer la première tranche de travaux. En effet, les deux premières tranches de travaux de l'abbaye de Belleperche sont inscrites au plan de relance gouvernemental avec une autorisation d'engagement de 360 000 € représentant un taux de subvention de 38% .

Dans le cadre du dispositif régional des grands projets de pays, la Région pourrait apporter un financement complémentaire sur les deux premières tranches, de l'ordre de 25% soit 239 400 €.

Je vous propose donc de ratifier un premier crédit de paiement de **599 400 €** en dépenses, article 23817 sous fonction 312, et en recettes aux articles 13115 et 13125, sous-fonction 312, et de m'autoriser à lancer la procédure de désignation d'un mandataire.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 juin 2008 approuvant le programme pluriannuel de travaux relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers pour un déroulement en 4 phases de 2009 à 2012,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Ratifie, dans le cadre du lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux susvisés, un premier crédit de paiement de 599 400 € en dépenses, article 23817 sous fonction 312, et en recettes aux articles 13115 et 13125 sous fonction 312 ;
- Précise que dans le cadre du dispositif régional des grands projets de pays, la Région pourrait apporter un financement complémentaire sur les deux premières tranches, de l'ordre de 25% soit 239 400 € ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de désignation d'un mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,